

LE TAUX DE CHOMAGE ATTEINT SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 2012

Grâce à une baisse importante au 2^e trimestre 2016 (-0,3 point), le taux de chômage d'après l'Insee est repassé à son plus bas niveau depuis 2012, sous la barre symbolique des 10 % (9,6 % de la population active en métropole, 9,9 % en France entière). La baisse est de 5 dixièmes sur un an. Cette tendance favorable bénéficie à toutes les tranches d'âge en particulier les 15-24 ans et les seniors. Cette évolution se fait au profit de l'emploi stable et durable : le taux d'emploi en CDI augmente plus fortement que celui en CDD ou en intérim ; l'emploi à temps partiel diminue au profit de l'emploi à temps plein. Le gouvernement reste pleinement mobilisé pour conforter cette dynamique.

L'INSEE vient confirmer la tendance au recul des chiffres du chômage : grâce à une baisse importante au 2^e trimestre 2016 (-0,3 point), supérieure aux estimations de juin, le taux de chômage est désormais repassé sous la barre symbolique des 10% et s'établit à 9,6% de la population active en métropole et 9,9% en France entière. La baisse est de 5 dixièmes sur un an.

Il se situe ainsi à son niveau le plus bas depuis 2012.

Cette évolution, qui reste à être confirmée dans les prochains mois, rejoint celle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi, avec une moyenne trimestrielle en baisse de 1,3%. Au total, l'INSEE a comptabilisé au 2^e trimestre 2,8 millions de demandeurs d'emploi, en métropole, soit un recul de 4,6% en un an. Cette baisse du chômage « confirme l'amélioration progressive de la situation économique et la reprise des créations nettes d'emplois pour le 5^e trimestre consécutif », avec près de 25 000 postes créés au 2^e trimestre et 143 000 sur l'année (M. El Khomri, 18/08/16).

Cette tendance favorable bénéficie à toutes les tranches d'âge en particulier les 15-24 ans et les seniors, catégories les plus touchées par le chômage. Ainsi, l'amélioration de la situation des jeunes s'amplifie (-0,4% sur un trimestre).

Cette évolution se fait au profit de l'emploi stable et durable : le taux d'emploi en CDI augmente plus fortement que celui en CDD ou en intérim ; l'emploi à temps partiel diminue au profit de l'emploi à temps plein.

Si « ces résultats sont le fruit de l'action volontariste du gouvernement, notamment grâce aux effets du CICE, du Pacte de responsabilité et de solidarité et du Plan d'urgence pour l'emploi » (M. El Khomri, 18/08/16), « le gouvernement reste pleinement mobilisé pour conforter cette dynamique » (PM, 18/08/16) :

- **L'aide « Embauche PME »**, mise en place au début de l'année, poursuit sa montée en charge et accélère les effets de la reprise économique, avec un total de 583 000 aides demandées depuis le mois de janvier (dont 65% en CDI).
- **Le gouvernement va encore amplifier son effort en faveur des chômeurs de longue durée qui font partie des bénéficiaires prioritaires du Plan 500 000 formations** : 38 445 d'entre eux sont entrés en formation entre janvier et avril 2016. La programmation des contrats aidés et le soutien accordé au secteur de l'insertion par l'activité économique permettent également d'y contribuer.
- **Enfin, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels**, par les souplesses qu'elle accorde aux entreprises, notamment les PME, et par le rôle qu'elle donne à la négociation d'entreprise, permettra de renforcer à la fois la compétitivité de notre économie et le développement de l'emploi durable.